

[Le Petit Journal]

Janvier-Février-Mars-Avril

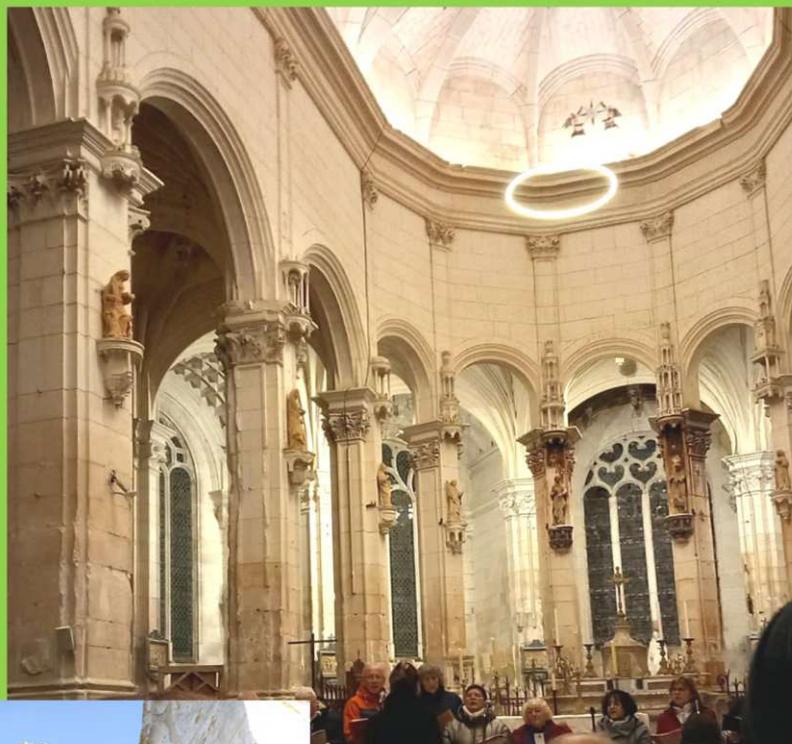
Année 2025-N°19

Bulletin d'information de la commune



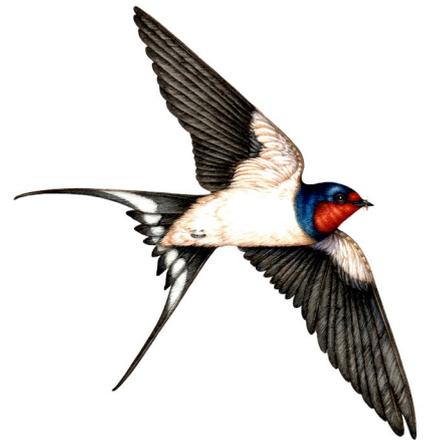
Articles :

- Délibérations de la commune
- Chantiers jeunes
- Inauguration éclairage de l'église de Cravant
- Informations concernant les écoles
- Vide grenier de Cravant
- Cravant Patrimoine
- Cravant Solidarité



Deux Rivières
Accolay • Cravant





Bulletin municipal de Deux Rivières
Parution quadrimestrielle Avril 2025 - N°19
Directeur de la publication : Alain Loury
Impression : Studio Compo 1457 route de Frontenas 69620 Theizé
Mairie de Cravant : 55 rue d'Orléans 89460 Deux Rivières
Mairie d'Accolay : 3 rue Traversière 89460 Deux Rivières
Tél : 03 79 45 00 12
mairie-deuxrivieres@orange.fr
Site Internet : www.deuxrivieres-yonne.fr



Chères habitantes, chers habitants,

L'année 2025 a débuté sous le signe de l'action et de la solidarité.

Au sein de notre commune, plusieurs initiatives ont été mises en place pour répondre aux besoins de nos aînés, soutenir nos enfants dans leur parcours éducatif et investir dans l'avenir de notre territoire.

Au mois de février, le CCAS a, comme à l'accoutumée, invité les aînés de Cheully, Cravant et Accolay pour le traditionnel repas des aînés. Ces événements de convivialité, partagés cette année avec les employés communaux, renforcent le lien social et sont des moments indéniables de joie échangés avec ceux d'entre nous qui ont le plus vécu.

L'occasion également de saluer Françoise et André Guedon ainsi que leur chef Alain Pohu, qui bénéficieront bientôt d'un heureux et mérité repos après des années pleinement dédiées au « gastro » d'Accolay.

Parallèlement, nous avons mené un « plan de sauvetage » contre la fermeture d'une classe à l'école de Cravant, un enjeu crucial pour la pérennité et le dynamisme de notre établissement scolaire. Grâce à la mobilisation de tous, les échanges constructifs entre la mairie et le D.A.S.E.N et l'aide précieuse de Mme Vérien, sénatrice, nous avons réussi à faire entendre notre voix.

Merci. L'avenir de l'école de Cravant reste ainsi préservé, garantissant à nos enfants un environnement d'apprentissage stable et propice à leur épanouissement.



Ecole de Cravant



Ecole d'Accolay



Je tiens également à vous annoncer un investissement majeur pour notre commune : l'acquisition de l'Hostellerie de la Fontaine d'Accolay.

De ce fait, Accolay, Cheully et Cravant disposent désormais d'une salle.

Ce projet ambitieux sera un lieu de rencontre et de partage

pour toutes nos associations et pour vous, habitants. Par ailleurs, des logements locatifs y seront aménagés, contribuant ainsi à la diversité de l'offre résidentielle de notre commune et répondant à une demande croissante de logements accessibles.

L'heure est au budget et, malgré la sinistrose ambiante, les finances de la commune se portent bien. L'excédent de clôture du budget de l'eau et le fonds de roulement nous permettent d'entrevoir de bonnes perspectives pour l'année 2025 : les projets envisagés auront bien lieu (même si quelques détails techniques les retardent parfois). Les travaux de la salle polyvalente de Cravant et ceux de la boucherie verront le jour avant la fin de cette année.

Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue aux agents de la communauté de communes qui s'installent progressivement à Mobil'Wood et que l'on peut d'ores et déjà croiser à Cravant.

Le printemps s'annonce sous de bons auspices avec plusieurs événements festifs conviviaux à ne pas manquer. La soirée irlandaise organisée par le comité des fêtes, récemment rebaptisé « O Vive Deux Rivières », le karaoké organisé par le FSE et le vide-greniers organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers de Cravant. Venez nombreux.

Je vous remercie pour votre engagement et votre participation active à la vie de notre commune. Ensemble, nous continuons à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Avec toute mon amitié et mon dévouement,

Cordialement

Le MAIRE

Alain LOURY

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	3
Point info.....	5
Actualités de Deux Rivières.....	8
Focus au cœur du village.....	10

Des nouvelles de Cravant.....	16
Vie de la commune.....	16
Des nouvelles d'Accolay.....	21
Vie de la commune.....	21
Dossier environnement.....	22

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 OCTOBRE 2024

Numéro	OBJET	Décision du conseil
2024/088	Approbation du procès-verbal du conseil municipal - séance du 11 septembre 2024	adoptée
2024/089	Bail commercial – Boulangerie d'Accolay	adoptée

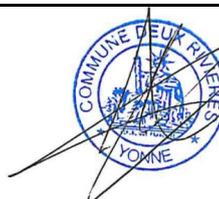


Publiée le 04/11/2024

Le Maire, Alain Loury

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 NOVEMBRE 2024

Numéro	OBJET	Décision du conseil
2024/090	Approbation du procès-verbal de séance du 25 octobre 2024	adoptée
2024/091	Décision modificative n° 1 du budget principal	adoptée
2024/092	Amortissement du four de la boulangerie d'Accolay	adoptée
2024/093	Remplacement de la véranda de l'école : nouveau prestataire	adoptée
2024/094	Redevances d'occupation du domaine public	adoptée
2024/095	Fermages 2024	adoptée
2024/096	Renouvellement de la location de la licence IV	adoptée
2024/097	Demande de remise d'un administré sur des travaux d'eau potable	adoptée
2024/098	Vol des défibrillateurs : constitution de la commune en tant que partie civile	adoptée
2024/099	Convention avec le CLSH Les Filous Futés	adoptée
2024/100	Participation aux frais de scolarité de la commune d'Avallon	adoptée
2024/101	Renouvellement de la convention pour l'instruction des actes d'urbanisme par la 3CVT	adoptée
2024/102	Avis du conseil municipal sur un permis de construire déposé par SAS Centrales PV France	adoptée



Publiée le 21/11/2024

Le Maire, Alain LOURY

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Numéro	OBJET	Décision du conseil
2024/103	Approbation du procès-verbal de séance du 15 novembre 2024	adoptée
2024/104	Décision modificative n° 2 du budget communal	adoptée
2024/105	Décision modificative n°1 du budget eau	adoptée
2024/106	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - budget eau	adoptée
2024/107	Dissolution du budget annexe de l'eau potable	adoptée
2024/107B	Dissolution du groupement de commandes « interconnexion DEUX RIVIÈRES BAZARNES »	adoptée
2024/108	Fermages 2024	adoptée
2024/109	Mise à jour du tableau de classement des voies communales	adoptée
2024/110	Suppression des places de stationnement de taxi	adoptée
2024/111	Achat de terrains	adoptée

Publiée le 12 décembre 2024

Le Maire, Alain LOURY



SÉANCE PUBLIQUE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Numéro	OBJET	Décision du conseil
2024/112	Décision modificative n° 2 du budget eau	adoptée
2024/113	Décision modificative n° 3 du budget communal	adoptée
2024/114	Don	adoptée

Publiée le 18 décembre 2024

Le Maire, Alain LOURY



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 FÉVRIER 2025

Numéro	OBJET	Décision du conseil
2025/001	Approbation du procès-verbal du conseil municipal – séance du 9 décembre 2024	adoptée
2025/002	Approbation du procès-verbal du conseil municipal – séance du 16 décembre 2024	adoptée
2025/003	Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement – budget principal	adoptée
2025/004	Programmation voirie 2025	adoptée
2025/005	Règlement financier du SDEY : Travaux sur l'ensemble du territoire de la commune – Participation financière de la commune	adoptée
2025/006	Vacation du CPI des mois de septembre et octobre 2022	adoptée
2025/007	Fermages	adoptée
2025/008	Désignation de délégués à la Fédération Eau Puisaye Forterre	adoptée
2025/009	Acquisition de l'Hostellerie de la Fontaine à Accolay	adoptée
2025/010	Achat du terrain cadastré 000 ZR 0066	adoptée
2025/011	Fin de l'adhésion au réseau Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté	adoptée
2025/012	Donation de tableaux par la famille JUTAND	adoptée
2025/013	Dénomination d'une rue	adoptée

Publiée le 27/02/2025

Le Maire, Alain LOURY



Actualités de Deux Rivières

Mon asso facile

Une information utile pour les associations avec la ressource en ligne : **Mon Asso Facile**, faite par la MAIF et donnant accès à des services et informations gratuits (et sans inscription), et d'autres payants (par exemple la comptabilité).

Mon asso facile

[Un logiciel pour piloter votre association.](#)

Gérez l'ensemble de vos adhésions, dons et billetterie par carte bancaire, chèques, espèces, trouvez toutes les réponses à vos questions avec l'offre 100% gratuite "Liberté" .

Pour aller plus loin il existe une solution payante à 20,80 €/mois. "Performance" vous propose tous les outils dédiés à la gestion de votre association réunis en un seul et même endroit : comptabilité, gestion des membres, site internet, paiement en ligne, etc.

Accessible partout et tout le temps, vous êtes autonome dans le paramétrage de la plateforme (administrateurs, rôles, responsabilités, etc.).

Essai gratuit. Le site vous aide [à organiser un concert](#) et à [rédiger des reçus fiscaux suite à des dons](#)

<https://monassofacile.maif.fr/liberte>



Votre Agence Postale

Cravant

Un petit rappel sur les opérations que vous pouvez y faire :

Achats : timbres, emballages pré-affranchis : colissimo France et chronopost enveloppes pré-timbrées : lettre verte etc... enveloppes cartonnées pré-affranchies en tarif suivi

Réexpédition de courrier (particuliers)

Activation des contrats de réexpédition établis sur internet.

La poste mobile : forfait avec ou sans engagement

Affranchir : courriers simples, courriers suivis, lettres recommandées, colis sans signature ou recommandés France colis internationaux .

Pour les clients de la Banque Postale

Retrait d'espèces: 500 € sur 7 jours glissants : comme justificatif :

pour compte courant : chéquier ou carte bancaire + pièce d'identité

pour compte épargne: numéro de compte ou carte + pièce d'identité

Dépôt d'espèces: 500 € sur 7 jours glissants

Paiement de vos achats: carte bancaire (toutes banques), espèces, chèque avec pièce d'identité obligatoire.

Un ordinateur installé par la poste vous permet de faire des recherches sur :

la banque postale (compte en ligne)

vos suivis de courriers et colis

services administratifs (mairie, allocations familiales, pôle emploi....).

Jours et Heures d'ouverture : **Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 samedi de 8h30 à 12h**

Vous pouvez effectuer les mêmes opérations à l'agence postale d'Accolay

Jours et heures d'ouverture de l'agence : **mardi, jeudi, vendredi de 14h à 16h30**

SERVICES ET SOINS
Seniors

PARENTALITÉ
Enfance

ENTRETIEN DE LA
Maison

ACCOMPAGNEMENT
Handicap

L'ADMR DE VERMENTON et environs **avec vous, au quotidien.**

Depuis plus de 70 ans, l'ADMR accompagne à leur domicile, les personnes en perte d'autonomie, soulage le quotidien des actifs, garde les enfants à domicile et soutient les personnes en situation de handicap, grâce à des professionnels compétents et bienveillants.

Besoin d'un coup de pouce passager ou d'une aide pour pérenniser le maintien à domicile d'une personne fragilisée, n'hésitez pas à nous contacter !



L'ADMR c'est des services pour tous, à tous les âges de la vie :

- › Maintien à domicile des personnes fragilisées
- › Aide aux familles (naissance, grossesse,...),
- › Aide aux personnes handicapées,
- › Ménage, repassage,
- › Téléassistance 7j/7 et 24h/24
- › Préparation des repas, courses,
- › Transports accompagnés,
- › Garde d'enfants à domicile,

L'ADMR est certifiée NF SERVICES A LA PERSONNE. **Tous les services de l'ADMR permettent une réduction ou un crédit d'impôts égal à 50 % des sommes restant à charge.**



Pour plus de renseignement :

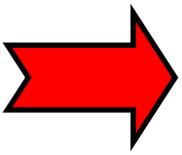
Maison des services ADMR

Maison de santé – route de Tonnerre 89270 VERMENTON

Tél : **03 86 81 61 50** – mail : mdsvermenton@fede89.admr.org



Nous recherchons actuellement des bénévoles pour notamment visiter nos clients à domicile, pour + d'infos, n'hésitez pas à contacter le 03 86 81 61 50



Focus au cœur du village

Informations concernant les écoles de Deux Rivières

A l'occasion de la mobilisation municipale pour éviter la fermeture d'une classe de l'école de Cravant, il a été constaté que des informations alternatives ou erronées circulaient sur ce sujet dans nos villages.

Il est ainsi apparu nécessaire de publier un article de clarification.

Obligation de scolarité et inscriptions

La scolarisation est obligatoire dès que l'enfant a atteint l'âge de trois ans.

Les familles doivent se rapprocher de la commune pour inscrire leur enfant avec les pièces suivantes :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- un justificatif de domicile ;
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.

Les familles doivent ensuite se rapprocher de l'école pour un rendez-vous de finalisation de l'inscription et pour échanger avec les enseignants sur l'accueil des nouveaux élèves.

Rôle de la commune

La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Propriétaire des locaux, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles. La commune **gère aussi les personnels non enseignants**, en particulier notre agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ainsi que des postes d'animatrices de renfort. La commune soutient aussi certains projets de nos écoles, comme, par exemple, le financement de cours de natation scolaire des CM1-CM2 (avec trajet en bus à la piscine d'Avallon).

La commune est aussi responsable de l'organisation de la restauration du midi. Sa gestion est confiée aux Filous Fûtés en lien avec la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs. La commune a fait le choix en 2019 de mettre en place le dispositif de la cantine à 1 €. Deux Rivières était la première commune de la région Bourgogne Franche-Comté à le faire ! Ce tarif concerne les familles pour lesquelles le quotient familial est inférieur à 1 000 €.

Rôle de la communauté de communes

L'organisation des accueils périscolaires (matin, midi et soir) est de la compétence de la communauté de communes Chablis Village et Terroirs. Sa gestion est confiée aux Filous-Fûtés. Même s'il s'agit de temps complémentaires à l'école, il est obligatoire de s'inscrire auprès des Filous-Fûtés pour que les enfants puissent y participer.

Rôle de l'État

La gestion des personnels enseignants de nos écoles est réalisée par le Ministère en charge de l'éducation (et de ses services départementaux) qui organise le recrutement, la formation et la rémunération de ces agents. L'ouverture et la fermeture d'une classe est décidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) en lien avec le maire de la commune concernée.

Organisation scolaire à Deux Rivières

Notre commune possède deux écoles avec une organisation municipale pour la répartition des élèves, ceci s'appelle la sectorisation scolaire. Deux Rivières possède une convention avec Bazarnes pour l'accueil de leurs élèves dans le cadre d'un regroupement pédagogique.

A la rentrée de septembre 2025, il est prévu la sectorisation scolaire suivante :

Ecole de Cravant

Elèves de Cravant (de la maternelle au CM2)
Elèves d'Accolay et de Bazarnes (maternelle)

Ecole d'Accolay

Elèves d'Accolay et de Bazarnes (du CP au CE1)

Ecole de Bazarnes

Elèves d'Accolay et de Bazarnes (du CE2 au CM2).

Peut-on être scolarisé en dehors de Deux Rivières ?

Les familles peuvent souhaiter inscrire leur enfant dans une autre école publique que celle de leur sectorisation scolaire. Il faut le demander au Maire de la commune concernée.

Si l'école est située dans une autre commune, celle-ci demandera l'avis de la commune de résidence.

- Si c'est validé, la commune de résidence participera aux frais de scolarité de l'élève.
- Si c'est refusé, la commune de résidence ne participera pas aux frais de scolarité de l'élève.

Nous tenons à rappeler que la commune de Deux Rivières n'a plus autorisé d'inscription dans une école publique d'une autre commune depuis le début du mandat actuel, afin de conserver nos effectifs scolaires.

Nous souhaitons vivement que les familles de nos deux villages respectent ce choix et maintiennent leurs enfants dans nos écoles.

Les dérogations scolaires

Il existe quatre situations de dérogation pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du maire de la commune de résidence :

- 1- Absence d'école dans la commune de résidence (motif non valide pour Deux Rivières)
- 2- Absence de services de restauration ou de garderie dans l'école de l'enfant (motif non valide pour Deux Rivières)
- 3- Si l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins prolongés dans une autre commune que celle où il réside.
- 4- Si le frère ou la sœur de l'enfant est déjà inscrit la même année scolaire.

Les familles devront inscrire leur enfant auprès de la **mairie de la commune d'accueil en indiquant le motif de leur dérogation**. La commune de résidence sera tenue de participer financièrement à la scolarisation des élèves concernés dans le cadre de ces dérogations.

Le conseil d'école

Le conseil d'école est **l'instance principale de l'école**. Il organise la concertation entre l'école et ses partenaires immédiats (la commune et les familles). Il est composé des membres suivants :

- La directrice de l'école, qui préside le conseil ;
- L'ensemble des enseignants ;
- Le Maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné à cet effet ;
- Des représentants élus des parents d'élèves (un par classe) ;
- Le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles ;
- L'inspecteur de la circonscription (invité).

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il est questionné sur la vie de l'école, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire.

Association de parents d'élèves

Les associations de parents d'élèves constituent un moyen complémentaire au soutien de nos écoles. Elles mettent en place des manifestations (kermesses et animations) pour récolter des fonds pour aider les projets scolaires mais aussi pour rassembler les familles autour des écoles. Elles contribuent ainsi au dynamisme de nos villages et elles méritent d'être soutenues.

La Tribu Cravantaise s'est constituée en 2023.

Elle a pour objectif « *d'apporter une aide matérielle et financière à l'école de Cravant notamment en recueillant des fonds par le biais de diverses actions et animer la communauté de parents afin de créer du lien entre les divers acteurs de la sphère scolaire et périscolaire* ».

L'Association Scolaire et Loisirs de Bazarnes a été créée en 2002 et elle vient d'être réactivée par des parents de Bazarnes et d'Accolay.

Elle a pour objectif de « dynamiser l'école et la commune de Bazarnes par l'organisation de manifestations et d'événements, l'argent récolté contribuera au financement des sorties scolaires et extra scolaires de l'école ainsi que l'achat de matériels ».

Mobilisation pour Ecole de Cravant, retour sur une victoire

À la suite de l'annonce mi-janvier du risque **de fermeture d'une classe à Cravant**, la commune s'est mobilisée sur ce sujet très important. Sauvegarder des moyens pour une école de qualité est un objectif partagé par tous et la mobilisation qui a eu lieu l'a démontré.

Fin janvier, le maire et deux de ses adjoints ont rédigé un dossier complet faisant état des lieux en mettant en avant les aspects démographique, technique et éducatif, pour faire valoir l'intérêt des élèves de la commune.

La classe concernée est placée dans une organisation pédagogique alliant Bazarnes et Deux Rivières. Celle-ci n'était pas suffisamment connue des autorités académiques. Notre maire a demandé un rendez-vous avec l'Inspectrice de circonscription à Avallon pour échanger avec elle. La situation semblait fortement compromise. Il a alors contacté notre sénatrice Dominique Verien pour qu'elle puisse intercéder en notre faveur et il lui a transmis notre dossier de défense de la classe.

Le mercredi 5 février, nous avons organisé en urgence une réunion avec les représentants de l'association de la Tribu Cravantaise (parents d'élèves) **pour préparer deux journées « d'école morte »**, les 13 et 14 février, l'installation d'affichages de banderoles à Cravant ainsi qu'une pétition.

Nous avons **élaboré un dossier de presse** qui a été transmis à la rédaction générale de l'Yonne Républicaine et notre correspondant local pour présenter les deux journées de blocage. Le jeudi 6 février, **Monsieur SILVAN (Adjoint de la commune) s'est exprimé sur la radio Ici pour présenter la situation et défendre les intérêts des élèves de la commune.**

Les représentants des parents d'élèves nous ont informé par la suite de leur volonté de transformer la journée « d'école morte » en blocage de l'école.

La sénatrice a indiqué à Monsieur le maire qu'elle avait sollicité un entretien avec le DASEN le samedi 8 février. À cette issue elle lui a expliqué que nos arguments avaient été entendus et que le DASEN souhaitait nous rencontrer de nouveau.

Aucun élève ne s'est présenté à l'école. Les habitants ont été nombreux à apporter leur soutien à cette opération qui a rassemblé des parents, grands-parents et d'autres sympathisants.

Le maire a eu de nombreux contacts avec les services du DASEN et une ultime réunion a eu lieu le jeudi 13 février avec l'adjoint au Directeur de l'Académie et l'Inspectrice de circonscription.

Il en est ressorti que le DASEN prenait en compte la situation de la commune dans son organisation pédagogique et qu'un effort pouvait être fait dans ce sens.

Le 19 février, le DASEN a déclaré que l'école de Cravant n'était plus menacée !

Enfin, le 17 mars, la décision a été définitivement validée au niveau départemental.

Nous adressons nos sincères remerciements à Madame Vérien ainsi qu'à toutes les personnes ayant soutenu cette démarche.

Leur action est venue compléter notre entreprise auprès des autorités.

Nous remercions également les enseignantes et la directrice de l'école pour leur précieuse collaboration et leur patience durant ces deux journées où elles n'ont pas pu accéder à leur école.

Chantiers Jeunes

2025



Le principe?

La commune de **Deux Rivières**, l'association "**Cravant Solidarité**" et le **comité des fêtes d'Accolay** organisent depuis de nombreuses années un chantier jeunes à destination des adolescents résidents sur la commune.

Le principe est simple, les adolescents âgés de 14 à 18 ans (au plus tard le premier jour du chantier) et résidant de façon effective sur la commune (résidence principale ou garde alternée) **participent** durant une semaine, chaque matin de 09h00 à 12h00 (ou de 08h00 à 11h00, en cas de forte chaleur) à de **menus travaux sur nos villages de Cravant, Accolay et Cheully** (entretien du ru, valorisation du patrimoine, ...) et reçoivent en échange **une bourse de 90 euros par semaine.**

Les chantiers 2025 :

Le printemps et l'heure des inscriptions chantier jeunes 2025 sont enfin arrivés !!! Les chantiers s'organiseront cet été comme suit :

- **Chantier 1** : du lundi 7 au vendredi 11 Juillet
- **Chantier 2** : vendredi 11 + du mardi 15 au vendredi 18 (/ jour férié du 14)
- **Chantier 3** : du lundi 21 au vendredi 25 juillet
- **Chantier 4** : du lundi 28 juillet au vendredi 01 aout

Bulletin d'inscription :

Je soussigné(e) madame, monsieursouhaite que mon fils,
ma fille
date de naissance.....participe au « chantier jeunes » 2025.

Téléphone :

Adresse.....

Courriel :

Merci de formuler vos préférences par un numéro de vœux.

Exemple : chantier 1 vœux 2, chantier 2 vœux 1, chantier 3 : impossible départ en congés.

Chantier 1 : vœux numéro :

Chantier 2 : vœux numéro :

Chantier 3 : vœux numéro :

Chantier 4 : vœux numéro :

Attention : une réunion obligatoire (informations et formulaire d'inscription) s'organisera à la mairie de Cravant le **mercredi 18.06.2024 à 18h30** . La participation des adolescents et de leurs parents à cette rencontre est **INDISPENSABLE** .

Bulletin d'inscription à déposer dans la boîte aux lettres de vos mairies d'Accolay ou Cravant
Avant le vendredi 16 mai au plus tard

ATTENTION : PLACES LIMITEES



Registre des personnes vulnérables

Un registre pour aider les personnes fragiles et/ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations...).

Depuis la crise sanitaire liée à la canicule de 2003, les maires doivent tenir un registre, au titre de leurs obligations en matière de participation au « **plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels** ».

Ce registre, respectueux du RGPD (Règlement général pour la protection des données) et validé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) est encadré par les dispositions du code de l'action sociale et des familles.

A Deux-Rivieres, il est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et sert, notamment en période de canicule, à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils liés à la situation. Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont évidemment tenues au secret.

Les personnes âgées de plus de 75 ans, isolées et les personnes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé peuvent bénéficier de ce service

Pour cela, la personne âgée, en situation de handicap, isolée ... (ou son représentant légal, ou une personne de son entourage, ou un professionnel médico-social) doit nous retourner le formulaire ci-joint (à déposer dans la boîte aux lettres de votre mairie de Cravant ou d' Accolay et/ou à adresser par voie postale à CCAS , mairie de Deux Rivières, 55 rue d'Orléans, Cravant, 89 460 Deux-Rivieres / *vous pouvez aussi vous inscrire par téléphone auprès du secrétariat de mairie au 03 79 45 00 12*).

L'inscription est facultative et volontaire.

Le CCAS réalise actuellement , une campagne d'information auprès des personnes concernées pour les inviter à s'inscrire sur le registre ou à actualiser les données les concernant si leur inscription est déjà réalisée.

Une fois inscrites sur ce fichier, ces personnes pourront être contactées si nécessaire (ex : canicule...).



Coordonnées de la personne à inscrire au registre :

NOM, Prénom :

Adresse :

Situation familiale : en couple * personne seule *

N° de téléphone :

Date de naissance :

Coordonnées du service intervenant à domicile :



Coordonnées de la personne à prévenir 1 :

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 :

N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :



Coordonnées de la personne à prévenir 2 :

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 :

N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :



Fait à Deux Rivières, le :

Signature :

Des nouvelles de Cravant

LA VIE DE LA COMMUNE

L'Ô Vive Deux Rivières

L'association Cravant en Fête devient L'Ô Vive Deux Rivières.....

L'association s'est renouvelée avec de nouvelles têtes.....

Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent venir se joindre à nous.... ou nous donner un peu de temps lors des manifestations.... Les citoyens d'Accolay seront accueillis très chaleureusement tout comme les citoyens de Cravant et Cheuilly....

Ses prochaines manifestations sont :

- Le 5 avril soirée Celtique
 - Le 1er juin, une marche gourmande autour de Cravant et Cheuilly
 - Le 5 juillet, la fête de Cravant.
- et bien d'autres encore....

La Présidente
Annick COLAS

Inauguration du nouvel éclairage de l'église de Cravant

La commune de Deux-rivières a engagé des travaux de mise en conformité des réseaux d'électricité (tableau électrique et alimentations) et des installations de Sécurité (signalisations des sorties de secours, alarme...), dans les églises de Cravant et Accolay.

Ces travaux permettront désormais d'accueillir les services religieux et les événements artistiques en toute sécurité.

Ce sera par exemple le cas pour la « **cité de la voix** » qui se produira **le samedi 19 juillet 2025** dans l'église de Cravant dont la mise aux normes est maintenant terminée.

Bonne nouvelle, nous n'avions pu la recevoir en 2023.

Ces travaux ont également permis de réaliser un éclairage par LED, modulable et novateur qui met en valeur l'intérieur de l'édifice.

Série de suspensions LED circulaires pour l'allée centrale.

- Ruban LED pour une superbe illumination de la nef.
- Eclairage LED du chœur et des chapelles périphériques

Nous avons fait découvrir ces réalisations lors d'un concert gratuit donné par la chorale de Migé, « Chœur du bonheur », le 25 janvier 2025.

Cette manifestation suivie d'une collation à la salle d'Arbaud avait rencontré un franc succès.



VIDE GRENIER

CRAVANT 89
DEUX RIVIERES

Jeudi 1er Mai 2025

De 06h00 à 18h00



ORGANISÉ PAR L'AMICALE DES
SAPEURS-POMPIERS

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS

06.47.93.25.43 ou 06.29.18.44.92



Buvette & Restauration

La Tribu Cravantaise à l'école de Cravant

La Tribu Cravantaise a organisé sur une journée un moment pour les enfants à l'école, avant les vacances de Noël, le vendredi 20 décembre. Grâce aux dons d'artisans (Abm Habitat, Boucherie Joublot, Epicerie Styrin, Guillerot Christophe Plombier Chauffagiste, JB conseils, Garage Paris Nice Renault et Eurl Lindet Cyril Ferronnerie) : nous avons pu offrir un spectacle aux enfants de la compagnie Prisme Rond intitulé Dr Anael et Mister Corantin.

Déroulement de la journée :

-Matin pour tous : Distribution d'un livre par le Père Noël à chaque enfant choisi en fonction de leur âge.

-Matin pour les petits: Goûter chocolat chaud et sablés(réalisés par les parents) et servis par des membres de l'association et des parents d'élèves puis spectacle d'1 heure

-Après-midi pour les moyens/grands : Spectacle puis goûter servi par des membres de l'association et des parents d'élèves

Les enfants comme les adultes ont été enchantés par cette belle journée.



L'ADDR

Bonjour, Après un bon coup de propre, la piste de buggy, va reprendre du service. plus de 300m de ligne droite pour bien chauffer la mécanique, suivit de 600 de virages, de courbes, de plats, de dénivelés...

tout pour vous faire plaisir.. Vous êtes amateurs de sensations fortes, Vous avez envie de vous faire plaisir pour un anniversaire, un évènement en famille, entre amis ?

quads, buggys, voitures traines culs... alors n'hésitez plus, nous sommes là pour vous ! Vous êtes jeunes, n'avez pas d'argent pour louer ? Facile !!! Vous venez une après-midi aider les bénévoles de l'association à entretenir le terrain et en pour, cela vous permet de venir deux après-midi gratuitement avec deux de vos meilleurs amis et vos machines.

Des manifestations sont en préparations... mais nous vous gardons la surprise pour le moment... Nous sommes à votre disposition, pour toute manifestation, sur cette superbe piste d'un peu plus de 900 mètres. Les jours rallongent, il y a un peu plus de soleil, on se sent revivre ! Bien des choses, à vous tous. Le bureau et les bénévoles de l'ADDR.





Cravant Solidarité

Nous voilà déjà au printemps, comme le temps passe !

Mais revenons un peu en arrière. Pour bien commencer l'année, le 6 janvier nous nous sommes réunis pour la traditionnelle galette des rois : c'est un réel plaisir de se retrouver pour échanger des souhaits chaleureux en espérant qu'ils se réalisent. Cependant nous étions moins nombreux que d'habitude l'épidémie de grippe étant passée par là.



Puis le 23 janvier c'était le « grand loto » : pour notre association c'est l'animation qui nous permet en grande partie de réaliser nos projets et actions pour l'année. Ce sont 180 joueurs qui ont été accueillis. Tous les participants, gagnants et perdants sont repartis après ce bon après-midi bien rempli.

En raison de la date tardive de ce bulletin communal, je ne peux vous parler de notre goûter du jeudi 3 avril, ni de l'assemblée générale qui a eu lieu le 10 avril, ni de notre sortie cabaret à la Ruche Gourmande du dimanche 13 avril. Ce sera pour le prochain numéro.

Pour les mois à venir nos projets sont assez difficiles à définir en raison des travaux prévus dans la Salle polyvalente et qui ont bien du mal à démarrer. Nous avons donc programmé surtout des sorties en extérieur en attendant de pouvoir profiter à nouveau de la salle.

Le jeudi 12 juin rendez-vous aux Saveurs Orientales pour un bon repas préparé par Fatima et Abder suivi d'un loto pour ceux qui le souhaitent. Le prix est fixé à 30 €

Le vendredi 25 juillet nous vous proposons d'aller assister au spectacle historique du château de St Fargeau. Déplacement en car, repas sur place avant le spectacle. Prix fixé : 30 € également. Des imprimés vous seront distribués pour vous inscrire.

Après l'été espérons que nous pourrions reprendre nos activités avec un changement en perspective pour les goûters. Nous avons décidé d'en organiser **chaque premier jeudi du mois** en alternant des jeux variés et le traditionnel après-midi « loto » : à vous de décider ce à quoi vous aimeriez jouer (belote, tarot, scrabble, rami...), c'est Fabien Moncomble qui prend en charge cette animation et sera à votre écoute.

Ce qui ne change pas, même pendant les travaux, c'est l'ouverture du vestiaire le 1^{er} lundi et le 3^{ème} jeudi de chaque mois (sauf au mois d'août). N'hésitez pas à nous rendre visite. Nous acceptons toujours les dons de vêtements ou de petits objets de décoration à condition qu'ils soient en parfait état.

La suite au prochain numéro... D'ici là portez-vous bien.

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons commencé cette nouvelle année en tenant notre assemblée générale annuelle le 21 février. Celle-ci nous a permis de nous retrouver assez nombreux pour évoquer nos réalisations passées et surtout pour aborder les projets que nous souhaitons développer en 2025.

A la fin de l'année dernière, nous étions 63 adhérents à jour de nos cotisations avec une progression assez remarquable de 17 nouveaux adhérents sur les douze derniers mois. De plus en plus de personnes s'intéressent à notre patrimoine, tant historique qu'architectural, et cette constatation est très encourageante pour nous tous.

Pour la neuvième année consécutive, notre équipe de sympathiques bénévoles accueillera les visiteurs dans l'église de Cravant de début juillet jusqu'aux journées du Patrimoine, les 20 et 21 septembre (église que nous aurons, bien entendu, nettoyé préalablement du mieux possible!). Nous avons décidé d'y reconduire la diffusion d'œuvres musicales de Bach et Mozart pendant les ouvertures qui seront quotidiennes.

La mairie ayant fait installer un éclairage intérieur particulièrement réussi, nous sommes assez tentés d'organiser quelques visites nocturnes afin de pouvoir faire profiter nos visiteurs de la belle et mystérieuse ambiance que créent ces nouvelles lumières.

Toutes les fiches de visite réalisées l'an dernier, seront traduites en anglais pour nos touristes étrangers. Nous envisageons également de faire l'inventaire photographique des graffitis et des pierres tombales. Nous finalisons actuellement la préparation d'un grand plan ancien de Cravant qui montre le tracé des fortifications, des tours et des portes qui existaient dans le passé de notre village. Ce plan sera illustré de photos actuelles et positionné sur la place Jean-Pierre Franck.

Après avoir approfondi nos recherches dans les archives dijonnaises, nous avons retrouvé la confirmation détaillée de la présence en 1420, dans l'église de Cravant, de la dépouille de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Elle y est restée une semaine durant son rapatriement depuis Montereau-Fault-Yonne, lieu de l'assassinat du duc l'année précédente, jusqu'à Dijon, lieu de sa sépulture finale (Chartreuse de Champmol). La durée de cette présence étant assez notoire, nous envisageons la préparation d'une plaque commémorative pour illustrer ce fait historique peu anodin.

Et dans un esprit plus « terre à terre », n'oublions pas, bien sûr, la replantation annuelle de géraniums dans nos bacs à Cravant et Cheuilly, dès que le temps le permettra !!

La mise en valeur et la conservation de notre beau patrimoine est notre principal but et notre association vit par les projets et les idées qui sont partagés et discutés avec tous nos adhérents que nous tenons régulièrement informés.

Nous sommes très heureux d'y accueillir de nouveaux membres pour élargir le cercle de nos compétences. Si ces valeurs vous parlent, n'hésitez pas à nous rejoindre !!

Association Cravant Patrimoine
francoise.hounsoume89460@gmail.com



Des nouvelles d'Accolay

LA VIE DE LA COMMUNE

Inauguration de la boulangerie d'Accolay



En novembre 2024, la boulangerie d'Accolay ouvrait ses portes après plusieurs années de fermeture.

Quel plaisir de pouvoir retrouver du

bon pain frais dans notre village!

Cathy Leteur, nous accueil, aujourd'hui, pour nous

servir. Elle passe de ses fourneaux à sa clientèle avec une belle énergie !

L'inauguration a été très conviviale et l'occasion pour Cathy de découvrir la nouvelle enseigne de sa boulangerie.

« Les saveurs de Cathy » sont à la boutique d'Accolay du :

lundi au samedi de 6H30 à 13H30 sauf le dimanche de 6H à 11H et fermé le vendredi !

Il y a un petit coin café avec une table afin de déguster aussi des jus de fruits, cafés, viennoiseries...

Et, rencontrer, partager un moment de la vie !

Une photo d'un galet ramassé sur une plage et pouvant représenter notre commune les deux rivières !



Le racisme



Loin des solidarités

Petit rappel, le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit !

Le racisme est d'abord, historiquement dans le contexte occidental, une doctrine ou une idéologie qui s'appuie sur l'hypothèse de l'existence de races humaines inégales entre elles. Cette doctrine produit des discours, des idéologies, des théories racistes.

Le racisme a ensuite évolué vers des attitudes et des comportements d'hostilité ou de mépris basés sur des caractéristiques personnelles biologiques et immuables, des « attributs raciaux », comme la couleur de peau ou l'origine ethnique. Ces attitudes entraînent des traitements injustes, sources d'inégalités et de discrimination. Elles peuvent aussi conduire à des évaluations, des jugements qui déprécient des individus en raison de leur appartenance, réelle ou supposée, à tel ou tel groupe ethnoracial ou confessionnel par exemple. Enfin, le racisme renvoie plus récemment à la manière dont un système (un ordre social, une organisation) reproduit des inégalités entre groupes d'individus selon une hiérarchie raciale.

Le continuum du racisme a de multiples conséquences : **Conséquences sur la santé physique et psychologique** et **Conséquences sociales**.

Passez à l'action! Vous pouvez agir au quotidien pour lutter contre le racisme.

-Enrichissez vos connaissances : pensez à ce que vous pouvez apprendre des autres en les écoutant et en respectant la trajectoire unique de chaque personne.

-Apprivoisez votre inconfort

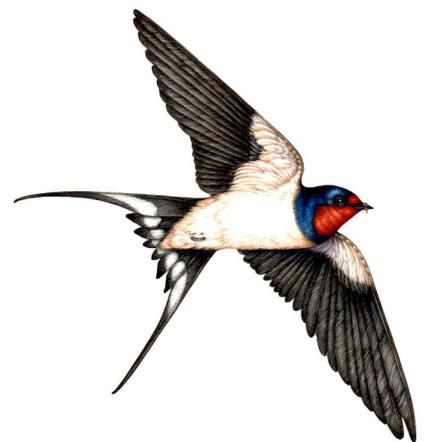
Prendre le temps d'aborder ces sentiments et de se livrer à une introspection est une excellente façon de continuer d'apprendre.

-Méfiez-vous des préjugés

Réfléchissez de façon critique aux stéréotypes actuels et dénoncez les attitudes et pratiques qui alimentent les discriminations. Les actions comptent, même les plus petites peuvent mener à des changements positifs vers un monde plus respectueux et inclusif.

L'harmonie de vivre ensemble doit être source d'inspiration dans nos villages ainsi que la solidarité. Respecter les idées différentes, ne pas imposer sous prétexte, j'ai le droit, j'ai toujours vécu ici... Nous avons la chance de vivre dans une petite commune qui devrait nous permettre de créer des liens forts.

« Né·e·s ici ou venu·e·s d'ailleurs, l'égalité des droits c'est pour toutes et tous ! »



Numéros utiles

Services administratifs

Maison France Services

Tél. 03 86 31 92 81

mfs.vermenton@3cvt.fr

Service gestion des déchets

Tél. 03 86 18 91 16

Service.dechet@3cvt.fr

Déchetterie Vermenton

Tél. 03 86 81 59 37

Scolaire et enfance

Centre de loisirs les Filous Futés

Tél. 03 86 42 36 72

filous.futes@wanadoo.fr

Collège Vermenton

Tél. 03 86 81 69 05

0890037g@ac-dijon.fr

Ecole Accolay

Tél. 03 86 81 58 75

Ecole Bazarnes

Tél. 03 86 42 28 57

Ecole Cravant

Tél. 03 86 42 23 83

En cas d'urgence

Samu 15

Police Secours 17

Pompiers 18

Maison de santé

13 route de Tonnerre

89270 Vermenton

Accueil.mdsvermenton@gmail.com

Tél. 03 86 81 09 66

Secrétariat médical

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30
et de 14H00 à 18H00

Tél. 03 86 81 09 66

Liste des praticiens

Dentiste orthodontiste parodontiste

Marie José NGUETTA Sur RDV

Tél. 03 86 53 10 39

cabinetdentairenguetta@gmail.com

Diététicienne Fabienne Creuzet

Tél. 06 46 50 27 06

Infirmières Vermenton

Permanences du lundi au vendredi de
7H30 à 8H30

Tél. 03 86 81 09 69

Infirmières Arcy-sur-Cure

Permanences du lundi au jeudi de
9H00 à 9H30

Tél. 03 86 81 09 70

Kinésithérapeutes

Jean-Paul Delannoy

Tél. 03 86 81 09 65

Aurore Michelot

Tél. 03 86 81 09 60

Ostéopathe

Marc Chassanis

Tél. 03 86 32 25 83

06 08 53 93 24

Pédicure

Marine Gaudy

Tél. 06 58 07 18 47

Psychologue

Lorrie Schwartz

Tél. 06 75 78 68 84

Sage-femme

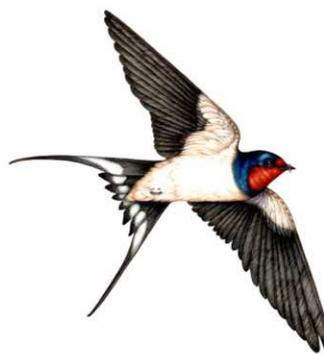
Séverine Sureau

Tél. 06 81 10 91 83

Services médico-sociaux

ADMR (services des soins)

Tél. 03 86 81 61 50



Standard de Cravant : 03 79 45 00 12

Permanence téléphonique :

Lundi de 14H à 17H

Mercredi et Jeudi de 9H à 12H

Standard d'Accolay : 03 86 81 56 87

Permanence téléphonique :

Mardi et Jeudi de 14H à 16H30

Courriel : mairie-deuxrivieres@orange.fr

Site Internet : www.deuxrivieres-yonne.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Mairie d'Accolay : **mardi et jeudi de 14H à 16H30.**

Mairie de Cravant : **le lundi de 14H à 17H,
le mercredi de 9H à 12h et le jeudi de 9H à 12H.**

Permanence sociale :

Le jeudi de 14H30 à 17H.

Par Sabrina Facon